POINT PRESSE
CAMPAGNE COLLECTE BLEUET DE France
DU 30 OCTOBRE 2013

Mon Colonel, Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour lancer avec nos partenaires du monde associatif polynésien qui l'ont bien voulu, mais également avec les forces armées de Polynésie française et le comité Miss Tahiti, la 9° campagne de collecte de dons pour le Bleuet de France, organisée sur le Fenua.

L'Amiral, Mehiata retenues, n'ont pu se libérer, mais je tenais à travers vous Mon Colonel et vous deux Ohana et Hinarere à les remercier pour leur engagement spontané et témoigner de leurs soutiens aux anciens combattants et à leurs familles qui ont su défendre la France et ses habitants mais aussi venir en aide aux peuples opprimés.

C'est une cause importante à laquelle toutes les deux apportent leur soutient avec beaucoup de ferveur.

C'est la quatrième année consécutive que nous organisons cette opération.
Elle est la résultante des efforts menés par le service dans le cadre de la mission solidarité de l'ONAC.

En effet, la mission de l'ONAC s'articule autour de trois axes d'action principaux : la Mémoire, la Reconnaissance - Réparation et la Solidarité (action sociale).

Conséquence de la reconnaissance de l'Etat, l'action sociale est au cœur de la mission de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

Le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) stipule en effet que l'ONACVG doit exercer l'action sociale nécessaire en faveur de ses ressortissants : les anciens combattants, les victimes de guerre et leurs ayant droits.

Cette mission, impulsée par la direction générale, est déconcentrée au niveau du service de Polynésie française, qui de par sa présence sur le terrain, est le mieux à même de connaître la situation de chaque ressortissant pour agir rapidement.

La solidarité à l'ONACVG, grâce à un budget national annuel de près de 22,7 millions en 2012, s'exprime à travers différents types d'actions :

- une assistance administrative pour un suivi personnalisé de chaque ressortissant ;
- l'établissement de la carte de veuve de guerre, d'anciens combattants ou bénéficiaires du code (CPMIVG) ;
- la mise en œuvre du statut de pupille de la Nation ;
- des interventions financières variées (secours, aides).

Ainsi depuis 2009, le budget du service de Polynésie n'a cessé de progresser, passant de 477 327 FCP (4 000 euros) en janvier 2009 à 2 185 726 FCP (18 316, 65 euros) fin 2013. Depuis quatre ans ce ne sont pas moins de 355 ressortissants qui ont pu bénéficier de l'aide sociale de l'ONAC, dont 64 en 2013.
La priorité de nos aides va aux Pupilles de la Nation. Le service de Polynésie française gère 3 des 313 Pupilles suivis par l'ONAC dans 64 départements et collectivités d'outre-mer.

Le budget solidarité est approvisionné pour partie par les collectes du Bleuet de France.
Depuis novembre 2009, ce sont 830 005 FCP, soit 6 956 € qui ont été collectés au Fenua lors des cérémonies des 8 mai et 11 novembre.

Le Bleuet de France

La Première Guerre mondiale crée une rupture historique par sa violence, sa durée et sa dimension internationale, elle marque la fin d'une époque.

Pour faire face aux drames humains engendrés par ce conflit, l'Etat décide de créer l'Office national des mutilés et réformés de la guerre, dès 1916, puis l'Office national des pupilles de la Nation et enfin l'Office national du combattant pour prendre en charge les réparations, la rééducation professionnelle et la solidarité en faveur des victimes de guerre et des anciens combattants.

Ces administrations spécifiques se développent en partenariat avec les associations du monde combattant, qui se multiplient après guerre, et s'organisent pour mieux défendre leurs droits, secourir et soutenir socialement leurs membres. Car, en 1918, la fin de la «Grande Guerre» laisse derrière elle plus de **20 millions de blessés et d'invalides** dont certains, gravement mutilés, ne peuvent plus travailler.
Ainsi, dans l'immédiate après-guerre, toutes les énergies sont mobilisées par la reconstruction qu'elle soit économique, humaine ou matérielle et, outre les dispositifs mis en place par l'Etat, naissent des initiatives de solidarité privées ou associatives de toutes sortes.

C'est dans ce contexte que le Bleuet de France voit le jour.

L'histoire de la création du Bleuet de France débute, au sortir de la Première Guerre mondiale, à l'Institution Nationale des Invalides.
Aux origines du Bleuet de France, deux femmes de leur temps à l'écoute des souffrances de leurs contemporains : **Charlotte Malleterre** (fille du commandant de l'Hôtel national des Invalides) et **Suzanne Leenhardt**, toutes deux infirmières au sein de l'Institution et qui souhaitaient venir en aide aux mutilés de la Première Guerre en créant **dès 1925 un atelier pour les pensionnaires des Invalides** dans lequel ils confectionnaient des fleurs de Bleuet en tissu pour reprendre goût à la vie et subvenir en partie à leurs besoins par la vente de ces fleurs.

Cette fleur sauvage est choisie pour incarner le **symbole national du Souvenir** mais pourquoi ? Plusieurs hypothèses existent :

- Ce serait un héritage des tranchées, un souvenir de ces **jeunes nouveaux soldats** arrivés dans leurs uniformes « bleu horizon » et baptisés « bleuets » par leurs aînés Poilus,

- Une **fleur des champs** dans le chaos des hommes puisque le bleuet, malgré l'horreur des tranchées a continué de pousser sur les champs de bataille,

- En hommage au bleu, **couleur de la Nation**, première couleur du drapeau tricolore.

Bientôt cette initiative se développe et prend une dimension nationale : la **Nation veut témoigner de sa reconnaissance et venir en aide** à ces hommes qui ont sacrifié leur jeunesse à défendre la France.

C'est pourquoi, il est décidé à l'occasion du **11 novembre 1934**, de vendre, pour la première fois, les fleurs de bleuet fabriquées par les anciens combattants sur la voie publique dans la capitale : 128 000 fleurs seront vendues !

C'est une vraie réussite suivie d'une véritable reconnaissance car **dès 1935**, l'Etat décide de la **vente**

officielle du Bleuet chaque 11 novembre partout en France. Après la seconde Guerre mondiale, **en 1957**, l'Etat décide de créer un deuxième jour de **collecte chaque 8 mai.**

Puis, **en 1991 l'ONAC-VG** décide de prendre en charge la gestion de l'Œuvre qui malheureusement périclitait depuis quelques années.

D'un atelier artisanal de confection de fleurs est née **une oeuvre caritative** unique en son genre qui a traversé le XXème siècle avec un objectif constant : soutenir les anciens combattants et victimes de guerre.

Aujourd'hui, à l'amorce d'un nouveau siècle, la vocation du Bleuet de France perdure et l'Œuvre agit sur de nouveaux fronts en favorisant, aux côtés des actions sociales traditionnelles, la transmission de la mémoire comme véritable vecteur de solidarité entre les générations.
Héritier d'une tradition de soutien aux victimes des conflits du XXème siècle, le Bleuet est aujourd'hui une manière de préparer un avenir solidaire pour tous.

Depuis 97 ans, au quotidien et avec attention, le Bleuet de France, symbole national de Mémoire et de Solidarité, vient en aide aux anciens combattants et à leurs jeunes frères d'armes, à leurs femmes, enfants et familles en cas de blessure ou de décès ainsi qu'aux victimes d'attentats.

Aujourd'hui plus que jamais, donner au Bleuet de France, c'est aider ceux qui restent….

Le Bleuet de France 2012 en quelques chiffres :

- 1 034 047,95 € soit **123 392 942 FCP collectés**
- 707 155,86 € soit **84 384 909 FCP pour les actions sociales**
- 254 918,44 € soit **30 419 418 FCP pour les manifestations de Mémoire**
- 100 000 € soit **11 933 000 FCP pour les opérations du Centenaire de 1914**
- 183 413,46 € soit **21 886 729 FCP pour financer les frais de collectes, de recherche de fonds, de gestion de l'œuvre et de son site internet.**
- **31 200 collecteurs**
- **17 200 collectes**
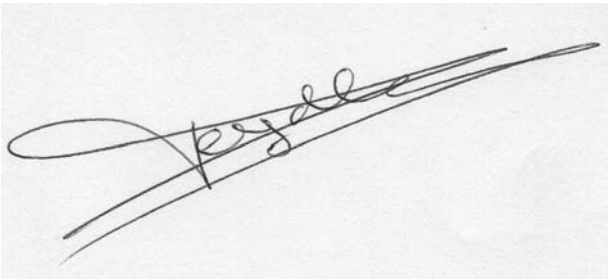
Philippe LEYDET
Directeur ONAC-VG/PF